

RTE

Mardi 9 mars 2021

NOUVEL ACCORD HANDICAP RTE

On avance, on avance!

FO vient de signer le nouvel accord handicap RTE, qui court jusqu'à fin 2023. Décryptage des points saillants et des avancées obtenues par rapport à l'ancien accord.

<u>Avant toute chose, s'il y a bien un message à faire passer et à retenir, c'est celui-ci</u>: plus que jamais le handicap est l'affaire de tous, que l'on soit concerné directement ou non, alors soyons tous acteurs pour faire avancer et évoluer nos mentalités en la matière.

Si ce nouvel accord s'est construit dans la poursuite du précédent, en pérennisant des engagements qualitatifs qui ont fait leur preuve, il entérine des objectifs quantitatifs ciblés, parmi lesquels :

- o Atteindre le seuil de 4.5% d'emploi direct de personnes en situation de handicap
- o Effectuer 38 embauches sur la durée de l'accord (2021-2023)

Le nouvel accord met également en place des **procédures de recrutement adaptées** et **formalise davantage l'intégration** des personnes en situation de handicap dans les collectifs de notre entreprise : lettres de mission similaires à celles des tuteurs, labellisation « maison » handi-accueillant.

Des dispositions sont également prévues quant à **l'évolution en NR** des personnes en situation de handicap et quant au **congé parent** des ayants droits d'enfants de plus de 20 ans en situation de handicap.

Le nouvel accord est aussi l'occasion de réaffirmer l'engagement financier de RTE envers le secteur protégé.

Pour aborder cet accord de manière plus complète, à travers le regard de nos négociateurs (ci-dessous), rendez-vous dans quelques semaines !



Claude BISINOTTO (Toulouse) 06 99 62 39 04



Pierre CADDET (Lyon) 06 66 92 12 33



Sylvie CORMERAY (NParis) 06 19 52 10 71



Déborah DESMETTRE (Lille) 06 99 38 07 01



(Marseille) 06 48 27 82 36



Carine GALDIOLO (Nantes) 06 85 11 81 02



Magali ROUALET (Toulouse) 06 17 99 14 86



Sylvie VIALARD (Toulouse-Paris) 06 99 25 58 90